



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

N° 40
JUN 2022



02 éditorial

IL EST DES MOTS QUI VONT BIEN À LA FRANCOPHONIE

par Laurent Dejoie, président de l'ANF

03 événement

SE MOBILISER POUR L'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS

05 ACTUALITÉS

07 VIE DES CHAMBRES

12 entretien avec...

EL HADJ SOULEYMANE GASSAMA, DIT ELGAS

LA LANGUE FRANÇAISE
DANS LE MONDE - 2022
CONFÉRENCE DE PRESSE DE LANCEMENT



De haut en bas, de gauche à droite :

La « Rencontre sur l'état civil des enfants » organisée le 11 mai par l'Association du notariat francophone (ANF) et l'Académie des Sciences d'Outre-Mer ; Le français, 5^e langue la plus parlée sur Terre ; Master de Droit notarial de Niamey ; Paolo Artini (HCR) et Geoffroy Montpetit (OIF) ; El Hadj Souleymane Gassama, dit Elgas.

éditorial

Il est des mots qui vont bien à la francophonie



Laurent Dejoie
Président de l'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone
60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact : francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication
LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

Responsable éditoriale
ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée
ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuraingpress.com

Futuraing Press
63 Ter, avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
06 80 90 63 96
www.futuraingpress.com

Photographies
FUTURING PRESS,
ANF, Chambres notariales...

Maquette
Jean-Sien Kin

Coordination d'impression
Pro Image COPY/NUMERIK
15 avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

C'est le cas du mot « réseau » que l'Organisation internationale de la Francophonie a choisi pour nommer les structures où elle réunit des acteurs de la francophonie, institutionnels ou professionnels.

LE MOT SYNERGIE, défini par l'union de volontés et la mise en commun de moyens pour atteindre un objectif, caractérise bien les différentes actions du notariat francophone.

Les efforts que nous avons déployés pour apporter une pierre francophone à la question des problèmes fonciers, notamment par la promotion du « Titre sécurisé simplifié¹ » se poursuivent avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie lors de ses réunions annuelles au Rwanda en juillet 2022.

Nous le voyons aussi aujourd'hui avec les opérations menées au Niger en faveur de l'état civil des enfants. La mise en synergie des acteurs à Paris et au Niger a permis la réussite de ces actions et, ce, malgré la crise sanitaire.

Ainsi, en 2020 et 2021, près de 25 000 Nigériens (enfants, jeunes filles et femmes) d'une centaine de villages de la région de Zinder ont reçu un acte de naissance. Une autre campagne d'enregistrement est prévue en 2022.

C'est à mon sens cette synergie qu'il faut favoriser pour accompagner le développement du notariat dans l'espace francophone comme on l'a fait avec la Chambre notariale de la République Démocratique du Congo (RDC), devenue l'an passé le 28^e membre de l'ANF.

C'est la même synergie qu'il faut pour mobiliser tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la francophonie juridique : la liberté contractuelle, l'équilibre des contrats et l'efficacité économique.

1. « La Terre, un droit humain », d'Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF, paru aux éditions Dunod en 2011.

événement

Se mobiliser pour l'état civil des enfants

La « Rencontre sur l'état civil des enfants » organisée le 11 mai par l'Association du notariat francophone (ANF) et l'Académie des Sciences d'Outre-Mer à Paris a été un grand succès : plus d'une centaine de personnes ont suivi les échanges en présentiel ou en ligne.

DANS LEURS PROPOS introductifs, Pierre Geny, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, Laurent Dejoie, président de l'ANF, et Sylvain Itte, ambassadeur, envoyé spécial pour la diplomatie publique en Afrique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont rappelé les enjeux du respect des droits des enfants, notamment ceux relatifs à la nationalité et à l'identité, pour le développement économique, social et politique des États.

Dans ses « Libres propos », El Hadj Souleymane Gassama dit Elgas, sociologue et écrivain sénégalais, a brillamment exposé l'importance de l'état civil dans le contexte du Sénégal et de ses liens historiques avec la France
LIRE L'ENTRETIEN EN PAGE 12.



Deux tables rondes ont marqué la manifestation :

- « État de droit et état civil des enfants : comment mieux appliquer les conventions et les règlements internationaux ? » ;
- « État civil des enfants : comment sensibiliser et agir pour un enregistrement systématique des enfants à la naissance ? ».

Les échanges ont mis en avant le rôle clé des actions menées par les États, les organisations

internationales, les ONG et la société civile pour améliorer l'enregistrement des enfants à la naissance. Ils ont aussi souligné l'importance du cadre juridique pour assurer leurs droits aux enfants :

- Le Pacte international sur les droits civils et politiques de 1966 ;
- La Convention internationale relatives aux droits de l'enfant de 1989 ;
- Les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par

événement

les Nations Unies en 2015, notamment l'objectif 16.9 ;

- Les résolutions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) de 2013 et 2016 et l'adoption d'une loi-cadre en juillet 2019 ;
- Le « Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles » de l'FOIF avec la participation notamment de l'ANF.

De nombreuses missions de terrain ont été citées par les représentants de l'FOIF, de l'Unicef, de Plan International, de la Voix de l'enfant, du Fonds Urgence Identité Afrique, de Civipol. Elles ont permis de donner une identité juridique à des millions d'enfants. Les deux représentants du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères ont présenté la « Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2021-2027 :

améliorer l'universalité et la fiabilité de l'enregistrement des faits d'états civil ». Paolo Artini, représentant en France et à Monaco du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a conclu les travaux en rappelant que les enfants sont toujours les premières victimes des crises et des conflits. Il a appelé tous les acteurs à se mobiliser pour assurer leurs droits aux enfants sans identité. **LIRE TROIS QUESTIONS À ... PAGE 5.**

CE QU'ILS ONT SOULIGNÉ

Sylvain Itte, ambassadeur, envoyé spécial pour la diplomatie publique en Afrique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : *Un état civil structuré et organisé juridiquement et administrativement est important pour permettre aux États de connaître leurs populations et donc de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées.*

Jacques Krabal, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : *Une volonté politique nationale est indispensable au plus haut niveau de l'État.*

Pierrette Vu Van, membre du conseil d'administration d'Unicef-France : *Dans son Rapport sur l'enregistrement des enfants en 2011, l'Unicef souligne qu'un enfant sur 4 de moins de 5 ans n'a pas d'existence officielle, soit 166 millions d'enfants.*

Martine Brousse, présidente de la Voix de l'enfant : *La société civile a un rôle majeur*

à jouer dans l'effectivité des conventions internationales relatives à l'état civil.

Laurent Rucker, chef de la mission de la gouvernance démocratique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : *La gouvernance démocratique, l'État de droit ne peuvent pas s'exercer pleinement quand tous les citoyens d'un pays ne sont pas pris en compte.*

Omar Merabet, directeur général adjoint de CIVIPOL : *En matière d'état civil, il faut avoir une approche « systémique ». Un système national de l'état civil ne peut être efficient s'il ne couvre pas la totalité de la population.*

Charlotte de Poncins, directrice adjointe du département Programmes de Plan International France : *La technologie au service des populations les plus vulnérables en zones de crises et de conflits, grâce à des centres d'état civil mobiles, permet d'aller au plus près des populations pour les sensibiliser*

et offrir un accompagnement juridique.

Michel Welterlin, journaliste et producteur du documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique » (2018) diffusé au Sénégal et sur Canal Plus Afrique : *Les supports de communication sont importants dans la sensibilisation sur les bénéfices de l'état civil. Avec le concours de l'ANF, une bande dessinée paraîtra en 2023.*

André-Franck Ahoyo, délégué général du Fonds Urgence Identité Afrique : *Il faut mobiliser le secteur privé pour accompagner les États et les organisations à but non lucratif dans l'atteinte de l'objectif 16.9 des ODD : « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ».*

Pour visionner la rencontre sur l'État Civil du 11 mai 2022 : <https://youtu.be/rxoyhxht8ni>



TROIS QUESTIONS À :

Paolo Artini

Représentant en France et à Monaco
du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Pourquoi le HCR attache-t-il une grande importance à l'état civil des enfants ?

La majorité des victimes des crises humanitaires et des personnes déplacées de force, sont des enfants. Nous avons à cœur le droit des enfants. L'état civil et l'enregistrement des naissances sont liés à l'apatridie qui fait partie du mandat du HCR. Les enfants réfugiés et déplacés souffrent particulièrement du problème de l'état civil parce que ceux qui fuient la guerre, les conflits et les persécutions voient leurs documents détruits, perdus, ou encore parce que les passeurs contribuent à

leur disparition. Travailler à l'établissement de l'état civil aide à trouver des solutions pour les réfugiés et les personnes déplacées. Ils pourront avoir un futur au moment du retour, de l'intégration, de l'accès aux droits sociaux. Il est très important de travailler tous ensemble et d'avoir conscience que tous ces problèmes sont connectés.

Un enfant naît apatride toutes les 10 minutes. Que fait le HCR ?

Il y a plusieurs causes à l'apatridie. Elle touche le droit à avoir des droits. Nous encourageons

tous les acteurs à enregistrer la naissance des enfants. Sans document d'état civil, il est très difficile de faire la preuve de sa nationalité. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est engagé dans une campagne pour l'élimination de l'apatridie, menée avec beaucoup de partenaires, qui se terminera en 2024 avec plusieurs actions dont celle de l'enregistrement des naissances des enfants.

Pourquoi l'implication de l'ANF est-elle importante ?

L'engagement de l'ANF est fondamental. Je suis impressionné par son engagement. On parle des droits. Les acteurs juridiques peuvent jouer un rôle clé en synergie avec les gouvernements, les associations et le secteur privé. Ils peuvent contribuer à améliorer les choses au niveau de l'état civil.



TROIS QUESTIONS À :

Geoffroy Montpetit

Administrateur de l'Organisation internationale
de la Francophonie

Pourquoi l'OIF a-t-il placé l'état civil parmi ses priorités ?

La question de l'état civil est primordiale pour l'Organisation internationale de la Francophonie. On a concentré notre programmation autour d'une vingtaine de projets phares dont celui de l'état civil parce qu'on est à quelques années de l'échéance de l'agenda 20/30, les Objectifs de Développement Durable². Il ne faut pas oublier que donner une identité judiciaire à tous est un des objectifs de l'agenda 20-30 et l'OIF doit faire sa part. C'est une question de priorité. C'est une question de droit de la personne. C'est un droit fondamental d'avoir une identité. Il y a un croisement évident avec nos priorités que sont les jeunes et les femmes. Il s'agit de donner à tous les citoyens l'opportunité

de jouir de leurs droits et de la protection qui vient avec la reconnaissance juridique. C'est un chantier très important pour nous.

Quels sont les leviers d'action de l'OIF ?

On est passé d'une phase traditionnelle de plaidoyers et d'actions intergouvernementales pour les bonnes pratiques à de l'action sur le terrain. On travaille depuis deux ans au sud du Niger dans la province de Zinder pour déployer des activités sur le terrain, des caravanes de mobilisation pour des campagnes d'inscription à l'état civil. En deux ans, on a réussi à joindre plus de 20 000 femmes et enfants. La moitié de ces personnes sont des filles et on est très fiers et très enthousiastes par ces premiers résultats. On espère pouvoir répéter cette

expérience dans d'autres pays. En ce moment, on est en discussion avec le gouvernement de Madagascar pour le déploiement d'un premier projet pilote.

L'OIF vient d'actualiser son « Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles » avec la participation notamment de l'ANF. En quoi est-ce en lien avec le droit à l'identité ?

Qui dit liste électorale, dit élection et malheureusement on constate que là où il y a contestation des résultats électoraux, bien souvent, c'est autour de la composition et de la mise à jour des listes électorales. L'OIF a élargi la problématique des listes électorales pour l'appréhender de façon plus large, c'est la question de l'état civil, d'où notre nouvelle mobilisation sur le terrain pour aller jusqu'au « dernier kilomètre ». Au Niger, on parle de 150 villages dans une région difficile où on a pu développer des activités pour enregistrer des naissances.

2. Les Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies sont au nombre de 17. L'agenda 2030 a pour ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

MASTER DE DROIT NOTARIAL DE NIAMEY : DES ÉTUDIANTS TÉMOIGNENT

LA FORMATION DE LA 5^e PROMOTION du master Droit notarial de l'université Abdou Moumouni (UAM) a débuté en septembre 2021. L'année se construit autour des cours jusqu'en février, suivis ensuite d'un stage en office notarial et du dépôt des rapports de stage en juillet 2022. Une dizaine de professeurs et notaires assurent les enseignements structurés autour de la pratique notariale (successions et régimes matrimoniaux), droit foncier, immobilier, copropriété, rédaction des actes, des baux, aspect

juridiques et fiscaux du crédit, droits des sociétés, droit international privé, organisation et gestion des offices, éthique, organisation internationale du notariat, technologies de l'information et de la communication. Laurent Fritsch et Aïssa Ndiaye représentent l'ANF. Près d'une vingtaine d'étudiants étaient inscrits pour l'année 2021/2022. Quelques étudiants ont accepté de témoigner. Voici des extraits de leurs propos dont vous trouverez une version complète sur le site de l'ANF : www.notariat-francophone.org



COMPÉTENCE ET ASSIDUITÉ DU NOTAIRE

La compétence et l'assiduité d'un notaire facilitent la rencontre de clients d'horizons divers. Ces raisons m'ont motivé à m'inscrire à la faculté de droit à l'université de Bangui et ensuite d'intégrer la formation en droit international notarial de Niamey. Mon aspiration est de me spécialiser dans l'immobilier et le droit de la famille.

Hervé Justin Bissard (République Centrafricaine)

LA DIFFICULTÉ DE TROUVER UN STAGE PROFESSIONNEL

Après la formation, je vais chercher un stage professionnel. Beaucoup de mes prédécesseurs ont du mal à en trouver un. C'est une situation préoccupante. Beaucoup de pays ne reconnaissent pas ce diplôme spécialisé. J'en profite pour lancer un appel aux instances internationales du notariat pour qu'elles contribuent à harmoniser les législations régissant le notariat dans nos pays respectifs. Mon ambition est de

continuer avec un troisième cycle pour approfondir le droit privé en général et le droit notarial en particulier.

Ebata Don De Dieu (Congo)

DES ENSEIGNANTS DE PLUSIEURS NATIONALITÉS

Nous avons des enseignants de diverses nationalités³ qui enseignent par exemple la pratique notariale, le droit du crédit, les successions, le droit foncier, le droit des sociétés, l'ingénierie d'entreprise et bien d'autres. Mon projet est absolument de devenir notaire. À défaut, capitaliser la formation pour le compte de mon entreprise privée en gestion immobilière et en conseils juridiques primaires tout en ayant dans mes relations des notaires attirés pour les procédures d'authentification.

Hounkponou Mohamed B. Georges (Bénin)

UNE FORMATION DE TRÈS HAUT NIVEAU

Personnellement, je trouve que c'est une formation de qualité et de très haut niveau. Le seul écueil est la durée, probablement en raison de la pandémie de Covid-19. Pour l'essentiel, je compte exercer la profession de notaire vu que je suis déjà en stage professionnel en qualité de notaire stagiaire. Je compte aussi, dans la mesure du possible, enseigner le droit à temps partiel car c'est

un domaine qui me passionne.

Lamien Dinnamé Jéhu (Burkina Faso).

POUR SUIVRE MON RÊVE

Le professionnalisme du corps enseignant constitué en majorité des professeurs agrégés, notamment de notaires confirmés issus des rangs de l'UINL, est un atout considérable parmi tant d'autres. Communément appelée aussi «élasticité de l'année académique», la lenteur académique est un point fondamental à revoir. Mon projet est de devenir un bon et grand notaire qui va bien servir non seulement son pays mais aussi, au-delà, le notariat.

Djimsane Moïse (Tchad)

DES ATOUTS ET DES POINTS D'AMÉLIORATION

La formation a de nombreux atouts : enseignants de qualité, formation théorique et pratique réunissant une diversité d'acteurs, nationaux et internationaux, intervenant dans la formation (des praticiens, des professionnels, des professeurs, etc.). Parmi les points d'amélioration : pallier l'élasticité des années académiques, établir un programme annuel des cours prédéfinis et pallier l'absence de bibliothèque spécifique à la formation⁴.

**Ismaël Idde Saidou (Niger),
délégué du master 2 Droit notarial**

3. Les enseignants sont Nigériens, Espagnols, Togolais, Camerounais, Ivoiriens et Français.

4. Lire à ce propos le Rapport de gestion du master (couvrant les années 2016 à 2021) rédigé par Mohamed Tchassona-Traoré, vice-président honoraire pour l'Afrique de l'Union internationale du notariat (UINL) et coordonnateur pour l'UINL du programme. Le rapport est [téléchargeable sur le site de l'ANF](#).

PARTICIPATION DE L'ANF À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'APF

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE de la Francophonie (APF) organise son Assemblée plénière à Kigali au Rwanda du 6 au 9 juillet 2022. L'Association du notariat francophone, qui entretient une étroite coopération avec l'APF depuis des années, a été

sollicitée pour y participer. Abdoulaye Harissou, secrétaire général, interviendra sur le foncier et sur le Titre sécurisé simplifié (devant la commission Coopération et Développement) et Laurent Fritsch, trésorier, sur l'état civil des enfants.

LE FRANÇAIS, 5^e LANGUE LA PLUS PARLÉE SUR TERRE

LA LANGUE FRANÇAISE
DANS LE MONDE - 2022

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LANCEMENT



AVEC 321 MILLIONS DE LOCUTEURS, le français reste la 5^e langue le plus parlée sur la Planète après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol. C'est ce qu'indique l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie dans un rapport rendu public le 17 mars 2022.

La progression du français depuis 2018 se confirme sur tous les continents, Europe exceptée, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. La majorité des francophones ont un usage quotidien de la langue.

- 62 % d'entre eux résident en Afrique, soit 2,5 points de plus qu'en 2018.
- C'est dans la zone Afrique subsaharienne - Océan Indien que le français affiche la plus grande progression avec +15 %. Dans les pays du Sud du continent africain, son apprentissage dépend de certaines conditions liées notamment à l'éducation où elle est langue d'enseignement pour près de 75 millions d'élèves et d'étudiants.
- Sur les 51 millions d'apprenants du français langue étrangère sur Terre, près de 70% résident sur le continent africain.
- Confirmant sa 4^e place sur internet, le français demeure une langue incontournable dans l'univers numérique. La langue française affiche le degré de cyber-mondialisation le plus élevé après l'anglais dont le poids continue de décroître, notamment en raison d'une présence accrue des pays d'Asie et du monde arabe.

vie des chambres

BELGIQUE

Outre une réforme introduisant le Conseil de discipline dans le Code judiciaire, la Fédération royale du notariat belge (Fednot) propose de nouveaux outils numériques en matière immobilière.

RÉFORMES DU NOTARIAT EN BELGIQUE

Sur proposition du ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi sur le notariat et introduisant le Conseil de discipline dans le Code Judiciaire. Outre un certain nombre d'adaptations techniques, cet avant-projet vise à moderniser davantage la fonction notariale, en ligne avec les évolutions sociétales et numériques.

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS – Grâce au nouvel outil du baromètre en ligne (<https://www.notaire.be/prix-immobiliers>),

mobiliers), toute personne intéressée peut dès lors se faire une idée de l'évolution des prix de vente moyens les plus récents des maisons et des appartements en Belgique, au niveau régional et jusqu'au niveau communal via la page du baromètre en ligne.

Désormais, la plateforme de vente en ligne (www.biddit.be) numérise deux aspects : le processus entier de la vente publique via des enchères placées en ligne visibles pour tous en temps réel et le processus de soumission d'une offre dans le cadre d'une vente de gré à gré de

type « prix souhaité ». Celles-ci peuvent désormais être soumises en ligne et sont visibles par le notaire.

Fednot a lancé un nouveau guide pratique pour les (futurs) copropriétaires (www.notaire.be). Cette brochure a pour objectif de répondre à des questions concrètes et variées : que faut-il savoir avant d'entrer en copropriété ? Que faire en cas de désaccord avec les décisions de l'assemblée générale ?... Le lecteur y trouvera aussi des conseils, astuces et références pour en savoir plus.

BURKINA FASO

L'Ordre des notaires du Burkina Faso présente le notariat, sa répartition nationale et son bureau.

PRÉSENTATION – L'Ordre des notaires du Burkina Faso regroupe aujourd'hui 37 notaires individuels (pas de société civile professionnelle formelle), installés dans les deux plus grandes villes du pays (Bobo-Dioulasso et Ouagadougou), soit 9 notaires à Bobo-Dioulasso et 28 à Ouagadougou, qui exercent leur activité sur toute l'étendue du territoire national. Il y a également dix notaires stagiaires qui effectuent leur stage professionnel dans des études.

BUREAU – Le Bureau de l'Ordre élu pour un mandat de deux ans renouvelable une seule fois est constitué de 4 membres à savoir :

- Président : Soumaïla Dakuo.
- Vice-président : N. Laurent Metomane Méda.
- Secrétaire : Ida Geneviève Sanyan.
- Trésorière : Stéphanie Moussiane Traoré.

UN PEU D'HISTOIRE – En ce qui concerne la date de création de la fonction de notaire, elle avait été supprimée sous la révolution avant d'être restaurée en 1992 à travers le décret 92-052/près du 21 octobre 1992, décret abrogé par la loi 021-2019 du 7 mai 2019 portant statut des notaires au Burkina Faso.

À ce jour, c'est la loi 021-2019 qui régit la profession de notaires au Burkina Faso.

vie des chambres

CAMEROUN

La Chambre nationale des notaires du Cameroun présente ses activités sur les plans national et professionnel.

CONCERTATION TECHNIQUE EN VUE DU DÉMARRAGE EFFECTIF DES ACTIVITÉS DU GUICHET UNIQUE DU FONCIER –

La Chambre nationale des notaires du Cameroun (CNCC) a assisté les 30 novembre et 21 décembre 2021, à la concertation technique organisée par le ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF), relative à l'opérationnalisation du Guichet unique pour l'accomplissement des formalités de l'enregistrement et de publicité foncière au sein des conservations foncières. Il s'agissait de permettre aux participants de s'approprier les contours de ce nouveau dispositif de simplification des procédures, et en optimiser l'exploitation.

Au cours de ces assises, présidées par le ministre en charge des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, les points suivants ont été abordés :

- Présentation du dispositif, présentation de la plateforme de télé-déclaration fiscale et foncière, nécessité de l'implication étroite de la CNCC pour son fonctionnement efficient.
- Création effective de la plateforme de collaboration entre le MINDCAF et la CNCC.

PARTICIPATION À LA SESSION DE FORMATION ORGANISÉE À DOUALA PAR L'ERSUMA -OHADA, PORTANT SUR L'ARBITRAGE, LA MÉDIATION, ET LES SÛRETÉS –

Cette session s'est tenue sur une semaine à Douala du 6 au 10 décembre 2021. Plusieurs notaires y ont participé en présentiel et par visio-conférence. Plusieurs corps de métiers étaient également présents : magistrats, avocats, huissiers, Chambre de commerce, Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), etc.

PARTICIPATION À L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DE LA COUR SUPRÊME DU CAMEROUN –

Le 23 février 2022, à l'invitation du Premier président de la Cour suprême, deux exposés ont été présentés, ayant pour thèmes :

- La préservation de l'ordre public face au défi de la prolifération des médias (médias classiques et médias sociaux), par le procureur général près la Cour suprême.
- « Les atteintes au titre foncier », par le Premier président de la Cour suprême.

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE –

Cette assemblée de la Chambre nationale des notaires

du Cameroun s'est tenue les 31 mars et 1^{er} avril 2022 en présence du directeur des Professions judiciaires au ministère de la Justice. La première journée a été consacrée à la formation continue des notaires sur deux thèmes :

- L'acte notarié en concours.
- Le tarif des actes notariés.

Lors de la seconde journée, les notaires ont débattu à la suite de la présentation des rapports d'activités des différents organes de la Chambre. En particulier, le mois de juin 2022 a été retenu pour l'organisation de Journées Portes Ouvertes par les notaires, dans les différentes régions du Cameroun.

RENCONTRE CNCC – SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI-GROUPE BANQUE MONDIALE) SUR LE CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL AU CAMEROUN –

La rencontre a eu lieu le 20 avril 2022, à la demande de la SFI qui a sollicité la contribution de la CNCC pour l'amélioration des conditions de mise en place des contrats de crédit-bail, notamment la diminution de l'imposition et des émoluments des notaires applicables à ces contrats, en vue du développement de cette activité financière au Cameroun.

vie des chambres

RÉPUBLIQUE DE LA MACÉDOINE DU NORD

Plusieurs changements importants survenus ces derniers mois concernent la Chambre des notaires de la République de Macédoine du Nord.

MODIFICATION DE LA LOI NOTARIALE

Le ministère de la Justice a entamé une procédure de modification de la loi sur le notariat et, à cette fin, un groupe de travail a été formé avec des représentants de plusieurs institutions et deux représentants de la Chambre des notaires. Le notariat a fait des propositions substantielles concernant le retour des principes du notariat latin et le respect de la libre disposition des parties. Suite à la pression du barreau, la procédure est actuellement suspendue.

NOUVELLE LOI SUR LA MÉDIATION

Le 23 décembre 2021, une nouvelle loi sur la médiation a été adoptée et publiée au Journal officiel du RNM n°294, et cette loi est conforme à la directive

2008/52/EZ du Parlement européen et du Conseil européen du 28 mai 2008, pour certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale CELEX no. 32008L0052. Cette nouvelle loi stipule que, lorsque la procédure de médiation a eu lieu avant l'ouverture d'une procédure judiciaire et que les parties veulent donner à l'accord auquel elles sont parvenues la force d'un document exécutoif, le contenu de l'accord, qui contient une clause exécutoire, est finalisé devant un notaire, conformément à la loi.

Il est également réglementé que l'exercice d'activités de médiation est incompatible avec le fait d'être juge, notaire, exécuteur testamentaire ou autre fonction publique, alors que le mandat est

toujours en cours. La loi sur la médiation impose l'obligation d'indiquer la possibilité de résoudre un litige par la médiation, devant le tribunal, le notaire en tant que son mandataire, l'avocat et/ou l'organe administratif de l'État sont tenus d'indiquer aux parties la possibilité d'appliquer la médiation et de leur fournir les informations nécessaires sur la procédure de médiation.

CODE DE DÉONTOLOGIE – Lors de la 24^e Assemblée régulière des notaires de la République de Macédoine du Nord qui s'est tenue le 16 avril 2022, un nouveau Code de déontologie des notaires a été adopté, qui promeut les valeurs éthiques et morales des notaires afin de préserver la réputation du notariat.

QUÉBEC

La réforme du régime de protection des personnes en situation de vulnérabilité apporte de nouvelles garanties aux plus fragiles.

PARTICIPATION À LA RÉFORME – LA CHAMBRE DES NOTAIRES du Québec a participé aux travaux menant à la réforme des régimes de protection, permettant désormais aux personnes en situation de vulnérabilité d'avoir une plus grande promotion et protection de leurs droits.

En effet, l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2022, de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité représente une avancée significative, puisqu'elle met la personne en situation de vulnérabilité au centre des préoccupations, en trouvant un juste équilibre entre la sauvegarde de leur autonomie et leur protection.

PRINCIPAUX POINTS – Parmi les mesures phares de cette nouvelle loi, soulignons la création de la mesure d'assistant au majeur qui permettra aux personnes aptes, mais se trouvant en situation de vulnérabilité, d'être accompagnées dans leurs prises de décision. Dorénavant, cette loi obligera le mandataire à faire un inventaire des biens du mandant

vie des chambres

dès l'homologation du mandat par le tribunal. Une reddition de compte sera aussi automatiquement prévue dans le mandat de protection, augmentant les mesures de contrôle relativement à l'administration des biens du mandant par le mandataire. Ces mesures viennent donc renforcer la sécurité et la protection des mandataires.

LE RÔLE DES NOTAIRES – Chaque année, les notaires accompagnent de nombreuses personnes aînées et en situation de vulnérabilité afin de leur permettre d'exprimer leurs volontés tout en leur conseillant des mesures nécessaires pour assurer leur bien-être. La protection des personnes en situation de vulnérabilité constitue

donc un champ d'action prioritaire de la profession notariale. La Chambre des notaires du Québec a participé aux travaux liés à l'élaboration de cette nouvelle loi depuis les premiers débuts, permettant dorénavant une mise en œuvre efficiente des mesures, le tout dans le but d'assurer une meilleure protection du public.

ROUMANIE

La Roumanie située aux portes de l'Ukraine est affectée par l'invasion russe. L'Union nationale des notaires publics de Roumanie apporte son soutien aux réfugiés.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE UKRAÏNIENNE – LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022 a confronté le notariat roumain, d'une part aux implications de la crise militaire en Ukraine et, d'autre part, à des profonds changements dans la législation nationale.

CONSEILS GRATUITS – Ainsi, il faut noter qu'une centaine d'études notariales installées dans 40 localités du pays ont annoncé, depuis les premiers jours du conflit russo-ukrainien, leur volonté de fournir des conseils gratuits au profit des personnes réfugiées.

ADOPTION DES MESURES DÉCIDÉES SUR LE PLAN EUROPÉEN – En outre, ont été mises en œuvre les mesures décidées au niveau de l'Union européenne pour contrôler et geler les avoirs des dignitaires considérés comme responsables du déclenchement des hostilités.

PERSONNES VULNÉRABLES – Sur un plan totalement différent, le droit roumain traversera une période nécessaire pour approfondir certains changements législatifs quant à la capacité des personnes et les mesures de protection des personnes vulnérables, dont certains

impliquent même des interventions actives de la part des notaires publics.

ÉVALUATION – La typologie des instruments juridiques applicables a été radicalement modifiée de sorte que la version typique de l'interdiction judiciaire a été complètement remplacée par des mesures graduelles qui assument le défi d'être adaptables en fonction du degré de discernement de la personne concernée. Dans ce contexte, il sera d'un grand intérêt de capitaliser sur l'expérience comparative des pratiques notariales des autres pays et systèmes.



El Hadj Souleymane Gassama, dit Elgas

Écrivain et journaliste, professeur de lettres modernes, a vu le jour en 1988 à Saint-Louis. Il est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'université de Caen consacré à « La Dette originelle - Analyse des ressorts de la solidarité des immigrés sénégalais en France avec leur pays à travers le don, l'engagement et l'entrepreneuriat ». Elgas est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Un Dieu et des Mœurs » (Présence africaine, 2015) et « Mâle noir » (Éditions Ovidia, 2021).

Pourquoi êtes-vous sensible à la question des enfants qui vivent sans existence juridique sur notre Planète ?

Je crois que c'est une sensibilité naturelle. Une humanité que j'espère présente chez la plupart des gens, même si à l'explorer on peut en douter tant ces situations sont souvent tragiques et désarmantes. Je dirais pour être beaucoup plus précis, que vivre en Casamance et voir des jeunes de mon âge, enfants des rues, et les défaillances de l'état civil, ont certainement accru en moi cette sensibilité. Plus tard, mes travaux universitaires et mes chroniques journalistiques ont étendu le spectre à un niveau plus macroscopique. Les carences administratives participent à l'opacité générale, qui réduit grandement la portée des politiques publiques, car quand l'État n'identifie pas ses citoyens, il a affaire à des fantômes, qui sont perméables à toutes les tentatives de détournement, de déstabilisation et d'entreprises malveillantes. Toute cette veille intellectuelle, enrichie par la proximité directe de ces situations, a suscité plus qu'un intérêt, une détermination à essayer d'endiguer à la source un problème continental où l'inexistence administrative crée toutes les conditions de l'inexistence sociale, économique et politique.

Pourquoi la question des talibés au Sénégal illustre-t-elle la problématique plus générale de ces enfants sans état civil ?

Les talibés sont une cible de choix, par la nature des trafics d'êtres humains sous-régionaux, et par leur inféodation à une logique religieuse plus générale. Le problème reste insoluble par de simples mesurées ou par des indignations. Les enfants des rues, objet principal de mon premier livre « Un Dieu et des Mœurs », ont ce que l'on pourrait appeler une « carrière sociale » chaotique, tant ils deviennent le réceptacle facile de tous les abus, tout bonnement parce que leurs droits et ce qui permettrait de les faire valoir sont inexistantes. Les talibés sont donc le résultat d'un mille-feuille, d'une superposition de problèmes plus sérieux les uns que les autres, ils sont les élus malheureux, les symboles d'une discontinuité de l'État. En y ajoutant l'extrême jeunesse de cette population, on a tous les ingrédients explosifs d'un problème qui déteint sous des formes familières : les enfants soldats, les enfants enrôlés par les groupes terroristes, les enfants embrigadés dans les logiques sectaires, les enfants violés, les enfants marchandises. Des traumatismes si matinaux dans leurs vies qu'ils restent un stigmate à bien des égards ineffaçable.

Quelles sont vos raisons d'être optimiste pour le continent africain ?

Les raisons d'être optimiste sont plus larges que pour l'Afrique, je suis plutôt optimiste de nature. Le catastrophisme n'est pas de bon conseil, et je milite pour la lucidité plutôt froide, l'empathie et le réalisme. Un préalable au débat, africain

en particulier, est la justesse du diagnostic, et l'audace de porter des vérités parfois désagréables. Tant que ces deux chantiers seront sous la coupe des boniments, l'optimisme et le pessimisme resteront purement incantatoires, des récits gorgés de sentiments, mais hélas éloignés du réel...

Vous dites que « L'Afrique ne sera pas le centre du monde » : pourquoi ?

J'ai la naïveté de croire que le centre du monde se trouve partout, et qu'il ne faut pas, par une sorte de centrisme inversé, donner des gages au récit capitalistique qui cherche une nouvelle histoire enchanteresse faisant fi des réalités locales. Par sa démographie, l'Afrique sera effectivement un acteur incontournable dans les décennies à venir, mais elle ferait mieux de se prémunir contre toute tentation de démographisme, c'est-à-dire un triomphalisme nataliste qui serait synonyme de futur gage de prospérité. Quand on voit comment la croissance démographique a bouleversé la donne en Afrique, il est essentiel d'en revenir à des fondamentaux de politiques éducatives, sanitaires, de santé publique, pour être en mesure de faire face à ce qui est probablement plus un défi qu'une chance.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DE CET ENTRETIEN SUR LE SITE DE
L'ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE :
<https://notariat-francophone.org>